VILLE DE LORIENT

Chiens

La Ville souhaite responsabiliser les maîtres afin qu'ils respectent les consignes élémentaires de propreté. Elle met à disposition des **équipements canins** répartis dans la commune : canisites, distributeurs de sacs à déjections et espaces détente permettent, ou devraient permettre, d'avoir une ville propre.

Il est rappelé que les déjections doivent être ramassées partout, que ce soit sur le trottoir ou dans les parcs bien sûr mais aussi dans les caniveaux. En effet, les déjections laissées sur la chaussée partent directement dans la rade avec les eaux pluviales, sans filtre ni traitement.

Les propriétaires qui laissent les déjections de leur animal sur l'espace public sont passibles d'une amende de première classe (arrêtés municipaux n° 1045 et 1046 du 7/12/04).

- Canisites
- Distributeurs de sacs à crottes
- Espaces détente
- Chiens dangereux

Les canisites sont des lieux où les chiens peuvent faire leurs besoins sans salir les trottoirs et les espaces publics.

De nombreux canisites ont été installés dans la ville. Ils sont nettoyés tous les jours (sauf les dimanches et jours fériés). N'hésitez pas à modifier le parcours de vos promenades journalières en fonction du canisite le plus proche.

Consulter le carte des canisites et espaces détente (picto tête de chien)

La Ville a installé des distributeurs de sacs à déjection pour pouvoir ramasser, sans se salir, les crottes de votre chien et les jeter à la poubelle.

Vous pouvez aussi utiliser du papier journal, un bout de carton ou tout autre moyen à votre convenance, évitez le plastique, il n'est pas toujours biodégradable et favorise la fermentation. Il est possible aussi de se procurer des sacs à déjections dans le commerce, il existe différents modèles avec des pinces appropriées.

Consulter la carte des distributeurs de sacs à crottes (picto promeneur avec chien)

Les espaces détente sont des zones de défoulement réservées aux chiens et mis à disposition des habitants pour qu'ils puissent laisser leur chien en liberté. N'hésitez pas à l'y amener. Ces espaces sont propres et ils sont équipés de canisites qui sont nettoyés tous les jours. C'est également un lieu de rencontre pour les maîtres.

Les parcs ou jardins publics ne sont pas des espaces détente. Ne laissez pas votre chien en liberté dans les espaces publics. C'est interdit. Le chien doit être tenu en laisse. En liberté, il risque d'importuner les usagers, de renverser ou mordre des promeneurs, de dégrader les massifs de fleurs ou les terrains de jeux, de déranger la faune, etc.

- Place du Bateau (Kervenanec)
- Angle rue du Calvaire-rue Madeleine Desroseaux (Nouvelle-Ville) : 1200 m²
- Parc du Venzu (Kervenanec)
- Rue de Melun (Chaigneau) : 2000 m²

Consulter la carte des équipements : canisites (picto tête de chien) et distributeurs de sacs (picto promeneur avec chien), répartis sur la ville

Chiens faisant l'objet d'une réglementation

Tous les chiens peuvent présenter un danger d'où l'importance de bien les éduquer.

Certains chiens sont considérés potentiellement dangereux par la loi. Avant d’adopter un **chien de 1e ou 2e catégorie**, il est conseillé de s’adresser à un vétérinaire ou à un éducateur canin, afin d'apprécier sa motivation et d’évaluer sa capacité à élever et maîtriser ce type d’animal.

La démarche

Le cadre réglementaire

Règlementation

Propriétaires de chiens et chats, respectez les règles concernant vos animaux : identification, divagation, déclaration, propreté, nuisances sonores,...

Contact

- *Map* Mairie de Lorient
  2 Boulevard Leclerc
  CS 30010 - 56315 Lorient Cedex
- *Téléphone* 02 97 02 22 00
- *Enveloppe* contact@lorient.bzh

Pour postuler à un emploi ou envoyer une candidature spontanée, cliquez ici

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15
Le samedi de 9h à 12h, état civil uniquement

Nous écrire

Lorient Mag : accès au kiosque

L'appli Lorient et moi : les liens de téléchargement

Pour ses actions liées à la transition numérique de l'administration :

DSIL

>> Infrastructure serveur performante et sécurisée

>> Mise en place des applications de la Ville (dont mise à jour de la messagerie et de la suite bureautique)

VILLE DE LORIENT

la Ville de Lorient bénéficie d'une subvention de **417 500 €** dans le cadre de France Relance

>> Au total, **1,23 millions d'euros** sont mobilisés pour un territoire connecté avec des services publics dématérialisés qui facilitent la vie, et une e-administration collaborative et simplifiée.

COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉPONSE DE L'UNION À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Région BRETAGNE

L'Europe s'engage en Bretagne / *Avec le Fonds européen de développement régional*

COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

L'Europe s'engage en Bretagne / Avec le Fonds européen de développement régional

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- Rainbow
- Support
- Accessibilité
- Plan du site
- Données personnelles
- Mentions légales
- Formulaire de contact

- *Imprimer*
- *PDF*
- *Partager*
  FacebookTwitterAddthis

Retour en haut